
États financiers de
L'Office des Congrès et du Tourisme
du Grand Montréal inc.

31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'avoir des membres	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Tourisme Montréal au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Tourisme Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Tourisme Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Tourisme Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Tourisme Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Tourisme Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 4 mai 2022

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État des résultats**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Produits			
Secteur public	7 c), d)	14 840 131	6 611 204
Secteur privé			
Promotions, publicités et partenariats		1 826 825	512 502
Contributions des membres		568 061	417 950
		2 394 886	930 452
Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 b)	2 301 905	1 486 591
Taxe sur l'hébergement	7 a)	15 346 025	9 910 617
		34 882 947	18 938 864
Charges			
Direction générale		1 023 753	947 350
Finances, administration et technologies de l'information		1 429 621	1 093 530
Marché, affaires et congrès		3 913 457	4 293 059
Communication marketing		16 298 946	8 089 715
Recherche, développement et relations publiques		3 237 595	1 985 988
Contributions à des festivals et événements variés		216 971	1 446 361
Contribution à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec	7 a)	2 301 905	1 486 591
		28 422 248	19 342 594
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		6 460 699	(403 730)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État de l'évolution de l'avoir des membres**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021			2020	
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	215 351	12 200 000	5 944 687	18 360 038	18 763 768
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(105 800)⁽¹⁾	—	6 566 499	6 460 699	(403 730)
Acquisition d'immobilisations	40 616	—	(40 616)	—	—
Affectation d'origine interne (note 10)	—	6 800 000	(6 800 000)	—	—
Solde à la fin	150 167	19 000 000	5 670 570	24 820 737	18 360 038

⁽¹⁾ Représenté par l'amortissement des immobilisations de 185 972 \$ (198 807 \$ en 2020), moins l'amortissement de l'avantage incitatif lié au bail de 80 172 \$ (note 4).

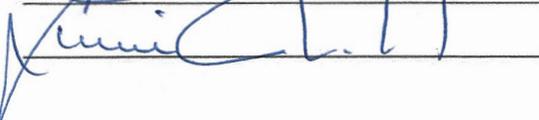
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.
État de la situation financière
 au 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		19 117 834	17 871 341
Encaisse réservée	8	19 355 203	4 773 086
Débiteurs	3, 7d)	13 736 279	5 150 784
Frais payés d'avance		1 534 857	372 303
		53 744 173	28 167 514
Immobilisations	4	450 890	596 246
		54 195 063	28 763 760
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	5 974 499	3 485 343
Revenus reportés	8	22 838 983	6 208 003
		28 813 482	9 693 346
Avantage incitatif lié au bail		560 844	710 376
		29 374 326	10 403 722
Engagements	9		
Avoir des membres			
Investi en immobilisations		150 167	215 351
Affecté d'origine interne	10	19 000 000	12 200 000
Non affecté		5 670 570	5 944 687
		24 820 737	18 360 038
		54 195 063	28 763 760

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 administrateur
 administrateur

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 460 699	(403 730)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	185 972	198 807
Amortissement de l'avantage incitatif lié au bail	(149 532)	(109 544)
	6 497 139	(314 467)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(8 585 495)	8 274 345
Frais payés d'avance	(1 162 554)	710 538
Créditeurs et charges à payer	2 489 156	(4 995 726)
Revenus reportés	16 630 980	4 391 703
	15 869 226	8 066 393
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(40 616)	(69 046)
Augmentation nette de l'encaisse	15 828 610	7 997 347
Encaisse au début	22 644 427	14 647 080
Encaisse à la fin	38 473 037	22 644 427

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

1. Statuts et nature des activités

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal ») est une société constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Tourisme Montréal a pour objectif le développement du tourisme et des congrès à Montréal.

Compte tenu du contexte particulier des exercices 2020 et 2021 lié à la pandémie de COVID-19, certaines activités ont été interrompues au cours de ces exercices. De plus, la pandémie a eu pour incidence une diminution importante de la taxe sur l'hébergement.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1^{er} janvier 2021, Tourisme Montréal a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de Tourisme Montréal au cours de la période considérée.

Constataion des produits

Tourisme Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations de membres de même que les subventions et les contributions pour des campagnes publicitaires perçues pour l'exercice postérieur à l'exercice en cours sont présentées au poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière.

Subventions versées aux bénéficiaires pour le programme de maintien des actifs stratégiques touristiques

Les subventions versées aux bénéficiaires pour le programme de maintien des actifs stratégiques touristiques sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Tourisme Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par Tourisme Montréal dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Tourisme Montréal comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

2. Méthodes comptables (suite)

Avantage incitatif lié au bail

L'avantage incitatif lié au bail est composé d'une aide financière à l'acquisition d'immobilisations ainsi que d'une période d'occupation gratuite des locaux. Cet avantage incitatif est reporté et amorti selon la durée d'occupation des locaux, soit 129,7 mois.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations sont les créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

Les débiteurs de l'exercice en cours incluent un montant de 6 132 745 \$ (1 226 938 \$ en 2020), représentant la tranche à recevoir du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la taxe sur l'hébergement (note 7a), ainsi qu'une somme de 919 913 \$ (184 041 \$ en 2020) provenant de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7b).

4. Immobilisations

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	343 309	298 187	45 122
Matériel informatique	641 845	559 218	82 627
Améliorations locatives	960 131	636 990	323 141
	1 945 285	1 494 395	450 890

Une tranche des coûts du mobilier et des améliorations locatives a été financée à même un incitatif lié au bail. Le solde non amorti de cet incitatif s'élève à 300 723 \$ (380 895 \$ au 31 décembre 2020).

5. Facilités de crédit

Tourisme Montréal dispose de deux marges de crédit, renégociables annuellement, dont les maximums autorisés sont de 500 000 \$ et de 100 000 \$ US. L'intérêt exigible sur les marges de crédit correspond aux taux de base (taux canadien de 2,45 % (2,45 % au 31 décembre 2020) et taux américain de 3,75 % (3,75 % au 31 décembre 2020)) pour chacune des marges. Les marges de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière. Au 31 décembre 2021, les marges de crédit sont inutilisées.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Contributions aux programmes	1 405 943	1 209 526
Salaires et déductions à la source	1 135 868	1 142 320
Campagnes (affaires et agréments)	1 441 888	41 923
Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7a)	919 913	184 041
Autres	1 070 887	907 533
	5 974 499	3 485 343

7. Informations supplémentaires sur l'état des résultats

a) Taxe sur l'hébergement

Tourisme Montréal a une entente contractuelle avec le ministère du Tourisme du Québec relativement à la taxe sur l'hébergement. Selon cette entente, qui est valide jusqu'au 31 mars 2022, le taux de la taxe a été reconduit à 3,5 % et Tourisme Montréal s'engage à verser annuellement un montant équivalant à 15,0 % de ses revenus de taxe à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

b) Alliance de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Montréal a un partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec concernant la promotion de Montréal sur les marchés hors Québec. Selon ce partenariat, qui est valide jusqu'au 31 mars 2022, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec s'engage à verser à Tourisme Montréal un montant équivalant à 15,0 % des revenus de taxe sur l'hébergement de Tourisme Montréal en remboursement des dépenses engagées à cet égard.

c) Contribution financière de la Ville de Montréal

Promotion de la destination

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 930 000 \$ (930 000 \$ en 2020) afin de promouvoir la destination de Montréal. Selon le protocole d'entente, cette somme doit être utilisée aux fins suivantes :

- réaliser des activités de promotion et de marketing auprès des clientèles extérieures d'affaires et d'agrément;
- gérer la fonction de l'accueil touristique;
- voir au développement harmonieux du tourisme dans la ville.

7. Informations supplémentaires sur l'état des résultats (suite)

c) Contribution financière de la Ville de Montréal (suite)

Promotion de la gastronomie à Montréal

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 1 000 000 \$ (valeur nulle en 2020) afin de mettre en place une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de gastronomie et des restaurateurs indépendants. Selon le protocole d'entente, cette somme doit être utilisée aux fins suivantes :

- une campagne publicitaire;
- une édition adaptée du festival MTL à table;
- une stratégie de diffusion du contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
- des activités de relations de presse.

Structuration du secteur de la gastronomie montréalaise

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 290 000 \$ (valeur nulle en 2020) afin de mettre en place une structure de la gastronomie montréalaise et l'élaboration d'un plan d'action en lien avec le plan de développement stratégique de la gastronomie montréalaise.

d) Subvention salariale d'urgence du Canada et subvention d'urgence du Canada pour le loyer

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la pandémie de COVID-19, Tourisme Montréal s'est qualifié comme employeur admissible pour la subvention salariale d'urgence (SSUC), en démontrant qu'il a atteint un pourcentage de baisse de ses revenus requis pendant la période d'admissibilité du programme. Une subvention d'un montant de 2 182 530 \$ (2 335 340 \$ en 2020) a été comptabilisée dans les produits, dont une portion de 496 710 \$ (180 000 \$ en 2020) est incluse dans les débiteurs.

8. Encaisse réservée

L'encaisse réservée est constituée de montants encaissés pour des ententes avec le ministère du Tourisme du Québec que Tourisme Montréal doit conserver dans un compte bancaire distinct en vertu de ces ententes. Ces montants sont inclus dans les revenus reportés.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

9. Engagements

a) Bail à long terme et autres engagements

Tourisme Montréal s'est engagé en vertu d'un bail pour ses bureaux jusqu'en 2026 ainsi que d'autres engagements. Au 31 décembre 2021, le solde des montants minimaux exigible relativement à ce bail et à ces engagements s'élève à 2 708 933 \$, y compris les loyers additionnels relatifs au partage des frais d'exploitation du bailleur. Les montants minimaux au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	1 026 845
2023	604 405
2024	601 354
2025	456 195
2026	20 134

b) Grand Prix du Canada

En 2017, Tourisme Montréal a amendé son entente concernant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal qui a, entre autres, été prolongée jusqu'en 2029.

En vertu de cette entente, Tourisme Montréal s'est engagé à verser une contribution pour la tenue de l'événement à Montréal et obtient en contrepartie des redevances.

Au 31 décembre 2021, le solde maximal des contributions s'élève à 56 213 582 \$ et les contributions nettes prévues au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	Contributions	Redevances estimatives	Contributions nettes
	\$	\$	\$
2022	6 549 433	1 313 726	5 235 707
2023	6 680 422	1 340 000	5 340 422
2024	6 814 030	1 366 801	5 447 229
2025	6 950 311	1 394 137	5 556 174
2026	7 089 317	1 422 020	5 667 297

c) Incitatifs aux congrès

Afin d'améliorer la position concurrentielle de la Ville de Montréal, Tourisme Montréal s'est engagé à déboursier une aide financière concernant certains événements devant se tenir à Montréal. Une partie de ces engagements est établie en fonction du nombre de participants aux événements ou de nuitées générées. Au 31 décembre 2021, l'engagement maximal suivant ces ententes s'élève à 14 932 914 \$ jusqu'en 2033 et les contributions nettes exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

	\$
2022	4 400 050
2023	4 731 157
2024	2 326 973
2025	1 336 822
2026	776 506

9. Engagements (suite)

d) Programmes de promotion du tourisme

Tourisme Montréal a signé des protocoles d'entente avec la Ville de Montréal, Développement économique Canada, le Gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme du Québec concernant les programmes de promotion, d'accueil et de marketing liés au développement du tourisme et des congrès à Montréal. Ces ententes stipulent la participation financière des intervenants et les activités que Tourisme Montréal aura à réaliser, la participation financière étant dépendante de la réalisation de ces activités et de certaines autres conditions.

e) Programme de maintien des actifs stratégiques touristiques

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a conclu une entente de subvention de 12 580 000 \$ avec le ministère du Tourisme du Québec concernant le maintien des actifs stratégiques touristiques. Au 31 décembre 2021, le solde des engagements contractés relativement à cette entente s'élève à 5 061 449 \$. Tourisme Montréal s'attend à conclure pour 6 652 500 \$ d'engagements supplémentaires au cours du prochain exercice.

Tourisme Montréal a également conclu pour 1 624 323 \$ d'engagements relativement à des subventions conclues avec le ministère du Tourisme du Québec afin de favoriser le développement et la relance de l'industrie touristique.

10. Affectation d'origine interne

Afin d'être en mesure d'absorber d'éventuels événements perturbateurs importants, qui pourraient faire baisser substantiellement les revenus de Tourisme Montréal, et afin de permettre d'assumer les obligations contractuelles à long terme de Tourisme Montréal, y compris celles relatives au Grand Prix du Canada, le conseil d'administration de Tourisme Montréal a décidé d'affecter l'avoir des membres d'un montant équivalant au total de :

- 35 % des engagements pour incitatifs aux congrès;
- 18 % des revenus de taxe sur l'hébergement prévus pour l'exercice suivant;
- Une somme de 10 300 000 \$ est affectée à la promotion afin d'accélérer la relance de l'industrie touristique

Tourisme Montréal ne peut utiliser les fonds grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, Tourisme Montréal est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Tourisme Montréal est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Tourisme Montréal évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Tourisme Montréal ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Tourisme Montréal surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son fonctionnement pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2021, les principaux passifs financiers de Tourisme Montréal sont les créditeurs et charges à payer.